

MERCIALYS

16-18 rue du Quatre Septembre 75002 PARIS

Le 2 avril 2021

CCI Île de La Réunion
Monsieur Ibrahim PATEL
Président

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 30 mars dernier, qui n'a pour le moins pas manqué de nous surprendre. Tant sur la forme que sur le fond.

En effet, je ne sais pas sur quelles sources vous vous appuyez pour étayer vos allégations, que vous avez *a fortiori* rendues publiques, mais je tiens à y répondre, clairement et sereinement.

Tout d'abord, sachez que notre Directeur Général est, en tant que Vice-Président exécutif de notre fédération professionnelle, directement impliqué depuis le début de la pandémie au côté du ministre Bruno Le Maire dans l'élaboration des mesures que vous nous rappelez, et notamment celles issues de la Charte nationale conclue entre les bailleurs et leurs locataires sous l'égide de la médiatrice nommée à l'époque par le Gouvernement.

Partant, vous imaginez aisément que nous sommes les premiers à nous appliquer à nous-mêmes ce qui a été négocié à l'échelle du pays.

Mais nous allons surtout bien au-delà, à La Réunion comme sur toutes nos autres implantations. Ainsi, ce que vous devez retenir de notre gestion de la crise sur nos 4 sites insulaires, regroupant 251 commerces et plus de 1.500 emplois, c'est que :

- Tout a été fait, lors du confinement du printemps 2020, sur les plans sanitaire, sécuritaire, logistique, mercatique..., pour permettre à l'ensemble des enseignes qui y étaient autorisées, soit 103 au total, de rester ouvertes dans des conditions optimales
- Logiquement, ces 103 enseignes non contraintes de fermer n'étaient pas censées percevoir d'aide financière de notre part, mais nous avons néanmoins décidé de le faire pour quasiment la moitié d'entre elles dont la situation tout à fait particulière nous semblait le justifier
- Près de 140 locataires ont bénéficié d'abandons de loyers, jusqu'à parfois trois mois, pour des fermetures qui n'en auront duré que deux, hors secteur de la restauration
- 51 locataires ont obtenu un renouvellement de leur bail, conformément à nos souhaits communs de consolider durablement la présence de leurs boutiques au sein de nos galeries
- 47 dossiers sont par ailleurs encore en discussion et doivent aboutir à un accord prochainement

Sont exclus de notre régime d'accompagnement les locataires qui, antérieurement à la pandémie, étaient en contentieux avec nous, en situation d'impayé important et/ou en projet de départ et rupture de leur relation contractuelle. Ce toujours en stricte application des termes de la Charte déjà mentionnée. Au final, cela concerne seulement 12 cas.



www.mercialys.com

MERCIALYS

16-18 rue du Quatre Septembre 75002 PARIS

En plus de ces aides locatives, et alors que rien ne nous l'imposait, nous avons pris le parti de soutenir également certains de nos locataires dans leurs investissements, en participant au financement de leurs travaux d'aménagement ou de rénovation de leurs points de vente.

Au total et à ce stade, c'est un effort de plusieurs millions d'euros que Mercialys a d'ores et déjà consenti dans l'unique souci de préserver ses commerçants et leurs salariés.

Ce sans même tenir compte de la mise à disposition gracieuse pour tous de notre plateforme de Click & Collect et livraison à domicile, « Ocitô », conçue et développée par nos équipes, qui permet à chacun d'accroître son chiffre d'affaires ou, au pire en période de confinement, d'en conserver une portion non négligeable voire tout simplement vitale.

S'agissant de confinement, justement, nous ne trouvons pas judicieux de nous comparer comme vous le faites « *aux autres bailleurs de la place* ».

Non seulement vous constatez que nous n'avons rien à leur envier, loin s'en faut, en termes de générosité et bienveillance à l'égard des locataires, mais il ne vous aura pas échappé que, contrairement à Mercialys, la quasi-intégralité d'entre eux n'ont pas été obligés de fermer leurs centres commerciaux ces dernières semaines, recueillant depuis lors l'intégralité des clients de nos propres enseignes.

Aussi, contrairement à ces divers confrères, nous n'avons pas d'autre alternative ici que d'espérer la mise en œuvre rapide des indemnisations promises par l'Etat pour soutenir nos commerçants qui ont dû baisser le rideau en 2021 ; une mise en œuvre dont l'attente n'en finit pas, et qui profite directement pendant ce temps-là à nos concurrents.

Enfin, je dois souligner que, à la différence là encore de beaucoup dans notre secteur d'activité, Mercialys n'a ni sollicité ni obtenu la moindre aide publique, ni PGE, ni mise en « chômage partiel », ni autre ; considérant que la solidarité n'est pas un concept, mais des actes concrets qui, sauf le devoir que vous nous faites de vous répondre, sont d'autant plus vertueux qu'ils se passent de publicité.

Tout ceci, Monsieur le Président, nous vous en aurions fait part sans réserve si vous nous aviez questionné. Et encore une fois, nous ne comprenons pas pourquoi vous avez choisi d'opérer autrement, en prenant les médias à témoins. Auxquels nous communiquons donc par souci de transparence copie de la présente lettre.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma cordiale salutation.



Nicolas FAIVRE
Directeur Régional Océan Indien



www.mercialys.com

Société Anonyme au capital de 92 049 169 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 424 064 707. Code APE 6820B.